



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2336

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 7°

objet : Prolongement de la ligne du tramway T1 - Travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Justet

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

**Séance publique du 27 juin 2011****Délibération n° 2011-2336**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 7°

objet : **Prolongement de la ligne du tramway T1 - Travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Sytral et la Communauté urbaine de Lyon ont défini, dans le projet de convention proposé, les modalités respectives d'intervention pour les travaux de dévoiement des réseaux sous-viaires appartenant à la Communauté urbaine et occasionnés par le prolongement de la ligne de tramway T1 à Lyon 2° et Lyon 7°.

Il convient de définir ces modalités techniques et financières pour la réalisation, par la Communauté urbaine, pour le compte du Sytral et en sa qualité de propriétaire des réseaux d'eau potable et d'assainissement, des prestations de topographie et d'essais sur les réseaux en service, prestations préparatoires ou consécutives à toute déviation engendrée par le projet de prolongement de la ligne T1 à Lyon.

Ces déviations de réseaux seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Sytral, la Communauté urbaine assurant la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des déviations.

Le Sytral remboursera, à la Communauté urbaine, les dépenses relatives aux prestations topographiques et aux essais préalables à la réception des ouvrages suivant l'état récapitulatif des dépenses réellement réalisées pour son compte.

Ces prestations sont estimées à 24 000 € HT en assainissement et à 11 960 € TTC en eau potable ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - les modalités d'intervention pour les travaux de dévoiement des réseaux sous-viaires appartenant à la Communauté urbaine dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T1 à Lyon 2° et Lyon 7°,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le Sytral définissant, notamment, les conditions techniques et financières pour la réalisation de ces travaux.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** prévisionnelles réalisées par la Communauté urbaine, au titre des prestations de topographie et d'essais sur les réseaux en service, seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire en 2011 et 2012 :

- pour un montant de 11 960 € TTC au budget annexe des eaux - compte 622 800,
- pour un montant de 24 000 € HT au budget annexe de l'assainissement - compte 622 800.

**4° - Les recettes** prévisionnelles à recevoir du Sytral seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire en 2011 et 2012 :

- pour un montant de 11 960 € TTC au budget annexe des eaux - compte 771 810,
- pour un montant de 24 000 € HT au budget annexe de l'assainissement - compte 771 810.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.**